

## **LES PARENTS FRANCO-MANITOBAINS : GESTIONNAIRES DE LEURS ÉCOLES**

Depuis 1982, année de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et du fameux article 23, les francophones du Canada ont fait des progrès énormes dans le domaine de la gestion scolaire.

Les parents francophones du pays, qui deviennent presque du jour au lendemain les gestionnaires de leur système d'éducation, ont parfois de la difficulté à bien comprendre leur nouveau rôle et les nouvelles responsabilités qui leur incombent.

Devant ce besoin de formation exprimé par les parents francophones du Canada, la Commission nationale des parents francophones (CNPf) a pris l'initiative de mettre au point un programme de formation en trois volets (environ 20 heures de formation divisé en plusieurs sessions). Le premier volet a récemment été donné au Manitoba, là où les parents francophones vivront leur première élection en tant que commissaires d'école.

C'est à cette étape, que M. Gilles Vienneau de la CNPF appelle «l'étape de la mise en oeuvre», qu'une «grande responsabilité du processus est confiée aux parents».

C'est pourquoi, avec son outil de formation, d'information et de ressources, la CNPF vise avant tout les parents francophones des provinces où la gestion est en voie de réalisation. Selon M. Vienneau, en plus du Manitoba, les parents francophones de la Saskatchewan et de l'Alberta (où la loi accordant la gestion scolaire a franchi le cap de la première lecture) auront eux aussi besoin de formation. En fait, Gilles Vienneau est convaincu que «d'ici 12 mois, on aura la gestion scolaire dans toutes les provinces, de l'Ouest en tout cas. L'objectif ultime de la CNPF dans la publication de cet outil est de fournir de l'information, mais surtout de la formation, aux futurs parents commissaires d'écoles francophones, afin que ceux-ci développent une vision claire de ce que doit être l'école francophone dans un milieu minoritaire : plus qu'un travail de gestion, purement législatif et administratif, c'est un engagement envers la cause de l'éducation française avec les différences fondamentales que cette gestion représente», dit M. Vienneau.

Parce que la CNPF vise avant tout les parents des provinces où la gestion scolaire est à l'étape de la mise en oeuvre, on parle plutôt des provinces de l'Ouest. Cela ne veut pas dire pour autant que les provinces où on a déjà la gestion scolaire sont négligées. Monsieur Vienneau a d'ailleurs fait la présentation de son programme de formation devant les congressistes de l'Association acadienne pour l'administration de l'éducation, réunis à Charlottetown les 29 et 30 octobre 1993, dans le cadre de leur VIIIe colloque annuel.

Dès qu'il sera terminé, le manuel de ressources de la CNPF sera aussi disponible à l'Île-du-Prince-Édouard, où les Acadiens ont déjà la pleine gestion de leurs écoles depuis environ trois ans, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, où la gestion n'est que partielle, et au Nouveau-Brunswick. Cette dernière province constitue une belle preuve qu'on a toujours besoin de formation. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont les doyens de la gestion scolaire en français au Canada hors Québec. On pourrait penser qu'ils savent tout en ce qui a trait à leur rôle de gestionnaires. Pourtant, l'Association des conseillers et des conseillères scolaires francophones du Nouveau-Brunswick vient de préparer un outil de formation, incluant un montage vidéo, à l'intention des conseillers scolaires du Nouveau-Brunswick. La CNPF a d'ailleurs accepté de distribuer ce vidéo à ses associations membres.

Il reste encore au Canada deux provinces récalcitrantes à la gestion scolaire francophone : la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, et un territoire, les Territoires du Nord-Ouest. Là, on continue de résister, même si, en mai dernier, la Secrétaire d'État, Monique Landry, annonçait que le gouvernement fédéral verserait 112 millions de dollars pour l'éducation dans la langue de la minorité, dont un montant substantiel était destiné à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Monsieur Vienneau avoue que la CNPF destine avant tout son outil de formation aux parents des provinces ayant déjà entamé un certain processus vers la gestion scolaire. Il admet cependant qu'à Terre-Neuve, les francophones siégeant au sein de commissions scolaires majoritairement anglophones pourraient profiter d'une formation qui leur permettrait de mieux faire valoir leurs priorités et leurs points de vue.

**Jacinthe Laforest**